

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CE135

présenté par

Mme Le Meur, Mme Marsaud, M. Fugit, Mme Le Peih et M. Midy

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	5 000 000	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	5 000 000
Politique de la ville	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans un contexte de forte baisse des subventions allouées à l'ANAH (-667 millions en crédits de paiement) et alors que le montant de la baisse dont pourrait souffrir le financement des aides pour l'adaptation des logements au vieillissement (Ma Prime Adapt') dans ce cadre n'est pas connu dans

le détail en raison du manque de précision des bleus budgétaires, cet amendement d'appel vise à abonder de 5 millions les crédits budgétaires de Ma Prime Adapt'.

Pour ce faire, le présent amendement :

- minore de 5 000 000 euros en AE et en CP l'action 12 programme 112 "Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire" ;

- abonde de 5 000 000 euros en AE et en CP l'action 04 du programme 135 "Urbanismes, territoires et amélioration de l'habitat".